

## Mini-guide

# Comprendre la réforme (brièvement) de la facture électronique

**Ce que ça change pour vous  
simplement, concrètement, sans stress**

### Q Ce qui va changer

Fini les factures PDF envoyées par e-mail, imprimées ou scannées à la main.

- À partir de 2026, toutes les entreprises **assujetties à la TVA – redevables ou non –** devront **recevoir et gérer leurs factures via une plateforme agréée**, dans un format électronique spécifique.

Cela concerne :

- les TPE, PME, micro-entreprises, franchises de TVA
- les ventes à d'autres entreprises
- les ventes de biens ou les prestations de service

**Si vous êtes assujetti à la TVA, vous êtes concerné.**

TVA →



factures via une plateforme agréée



### Pourquoi cette réforme ?

L'État souhaite :

- Lutter contre la fraude à la TVA
- Moderniser la gestion des factures
- Automatiser la transmission des données fiscales

Pour cela :

- Les factures devront être émises dans un **format électronique structuré** (ex. : Factur-X)
- Et passer par des **plateformes agréées**, connectées à l'administration

## Mini-guide

# Comprendre la réforme (brièvement) de la facture électronique



### Ce que cette réforme peut vous apporter

Si elle est bien mise en place, cette réforme peut aussi :

- Réduire les mails, scans et relances liés aux factures
- Éviter les erreurs de saisie et les oublis
- Améliorer le suivi des paiements et de la trésorerie
- Vous faire gagner du temps sur le classement et les échanges comptables

Le Groupe BBM est là pour vous en faire profiter, **sans que vous ayez à gérer la complexité.**



### Ce qui change – et quand

Voici les 3 grandes obligations à venir, et ce qu'elles impliquent pour votre entreprise :

Obligations	Quand ?	Ce que ça implique
<b>Recevoir vos factures via une plateforme agréée (PA)</b>	<b>1er septembre 2026</b>	Fini les PDF par mail. Vos factures devront passer par une plateforme déclarée.
<b>Émettre vos factures dans le bon format</b>	<b>1er septembre 2026 pour les grandes entreprises et ETI</b> <b>1er septembre 2027 pour les TPE / PME et Micro-entreprises</b>	Vous devrez utiliser un format structuré. Le passage sera progressif selon la taille de votre entreprise.
<b>Transmettre certaines données à l'État (e-reporting)</b>	<b>1er septembre 2027 pour les TPE/PME</b>	Certaines ventes ou paiements hors factures devront être automatiquement déclarés.

Les experts du Groupe BBM vous expliqueront exactement ce qui s'applique à vous.

## Mini-guide

### Comprendre la réforme (brièvement) de la facture électronique

#### ! Ce que ça change pour vous

##### Avant

##### Avec la réforme

Vous envoyiez vos factures en PDF ou papier

Vos factures passent par une plateforme agréée

Vous deviez tout transmettre manuellement à votre cabinet

Les factures sont récupérées automatiquement

Factures perdues, en double ou oubliées

Transmission fiable, traçable, sans ressaisie

Vous ne saviez pas toujours quoi faire

Groupe BBM vous guide et s'occupe de tout



Vous êtes déjà équipé pour cette réforme



#### Est-ce que je dois choisir une plateforme ?

Oui. Chaque entreprise devra être connectée à une **Plateforme Agréée (PA)** pour recevoir ses factures.

- Ce n'est pas juste "avoir une plateforme".

Elle doit être **paramétrée correctement** pour que vos factures **arrivent au bon endroit** et soient accessibles par votre cabinet.

- C'est justement ce que Groupe BBM met en place pour vous.

## Mini-guide

# Comprendre la réforme (brièvement) de la facture électronique

### Q Pourquoi faut-il signer un mandat ?

Pour que votre cabinet puisse gérer tout ça pour vous, **il lui faut votre autorisation.**

**Ce mandat est :**

- simple à signer
- sans engagement technique de votre part
- révocable à tout moment

**Il permet au cabinet de :**

- vous enregistrer dans le bon circuit de réception
- activer la bonne plateforme pour votre entreprise
- transmettre automatiquement les données fiscales obligatoires

### ! Et si vous ne faites rien ?

- Vous risquez de ne plus recevoir certaines factures dès 2026
- Vous ne serez pas en règle pour les émettre en 2027
- Vous perdrez du temps à tout rattraper dans l'urgence
- Vous risquez de signer avec un mauvais prestataire, sans coordination
- Vous vous exposez aussi à des sanctions fiscales prévues par la loi (amendes forfaitaires, remise en cause possible de la TVA)



## Mini-guide

Comprendre la réforme (brièvement) de la facture électronique

En résumé



**Septembre 2026**

vous devez pouvoir recevoir vos factures via une plateforme agréée



**2026 - 2027**

vous devrez aussi les émettre dans un format structuré



**Septembre 2027**

vous devrez transmettre certaines données à l'administration

**Avec une simple signature, Groupe BBM peut tout gérer pour vous.**

## Besoin d'aide ?



**Djamel DJEMAME**

Senior Manager

[Djamel.djemame@groupebbm.com](mailto:Djamel.djemame@groupebbm.com)

Tél. +33 (0)4 76 48 48 49